



Camille GALTIER,
Maire de la commune de Manosque,

Sécurité civile

A

COLAS France
ETABLISSEMENT DE MANOSQUE
A l'attention du chef d'agence

ZI ST Maurice – cs 10034
04107 MANOSQUE CEDEX

2021-11-08-45920

Manosque, le 8 novembre 2021

V/Réf :
N/Réf : 2021-11-08-45920
Affaire suivie par : CARINE FRATELLO
Adresse mail : securitecivile@ville-manosque.fr
Tel: 04-92-70-34-00
Fax: 04-92-70-35-71

Objet : Ville de Manosque 528-Installation classée pour la protection de l'environnement

Monsieur,

Vous m'avez sollicité par courrier afin d'obtenir un avis dans le cadre de votre projet de centrale d'enrobage temporaire au bitume de matériaux routiers COLAS sur les parcelles CC22 et CC23 sur la commune de Manosque et le dépôt de dossier d'enregistrement d'ICPE associé.

Comme mes services vous l'ont déjà précisé, le conseil municipal de Manosque est l'instance compétente pour donner son avis sur ce dossier après sollicitation des services de l'État.

Aussi, je vous informe que ce dossier est inscrit par anticipation de la sollicitation des services compétents à l'ordre du jour du conseil municipal qui se tiendra au mois de novembre.

Toutefois, au vu des délais que vous avez à respecter, je vous informe qu'après étude du dossier que vous nous avez fait parvenir, avoir sollicité l'avis favorable, sous réserve de remarques des services de l'État compétents, du conseil municipal de par la complétude du dossier et des mesures de remise en état et usage futur post exploitation annoncées.

J'ai donc le plaisir de vous transmettre par le présent mon avis favorable provisoire. Je ne manquerai pas de vous faire parvenir l'avis définitif du prochain conseil municipal dès qu'il sera disponible.

Vous en souhaitant bonne réception,
Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Camille GALTIER

